

Le Don national suisse

Autor(en): **Feyler, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **72 (1927)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXII^e Année

N^o 7

Juillet 1927

Le Don national suisse.

Combien sont-ils encore, ceux qui se rappellent les origines du Don national suisse ? Parmi eux, rares notamment doivent être les jeunes officiers. A l'époque de la guerre européenne, ils étaient des enfants. Ce souvenir mérite cependant de ne pas se perdre. C'est une page d'histoire qui peut être écrite ou résumée avec satisfaction ; il n'y a pas eu d'ombres à ce tableau ¹.

L'acte de fondation du Don national suisse, institution d'utilité publique dont l'action s'exerce dans le domaine de l'armée, est daté du 30 janvier 1919. Ce jour-là, à la suite d'un arrêté du Conseil fédéral du 7 janvier, le chef de l'Etat-major général, colonel-commandant de corps Sprecher von Bernegg, se présenta devant notaire pour stipuler authentiquement la création de l'institution. Le surlendemain, 1^{er} février, le Conseil fédéral donna son approbation à la stipulation sous les signatures de son président d'alors, G. Ador, et du chancelier de la Confédération Steiger. L'institution reçut le nom de *Don national suisse pour nos soldats et leurs familles*.

Les statuts formulent comme suit son but et son activité :

Art. 2. La fondation a pour but d'améliorer la situation matérielle et morale des soldats suisses et de leurs familles. Elle apporte, à cet effet, aux œuvres en faveur du soldat un soutien efficace par des dons volontaires et elle assure aux donateurs un emploi de leurs dons conforme à leur intention.

¹ Sources : *Zehn Jahre Schweizerischer Soldatenfürsorge 1914-1924*, von Dr. Hans Georg Wirz. — *Schweizerische Nationalspende, Bericht über das Jahr 1924*. — *Id. über das Jahr 1925*. — *D. N. S. Organisation*, Berne 1922. — *Rapport de la lessive de guerre de Lausanne, 1914-1919*. — *In Memoriam, six rapports du Comité sur son activité, 1921 à 1925*. — *Les troubles révolutionnaires en Suisse de 1916 à 1919*, par un témoin.

Art. 3. Son activité se manifeste essentiellement dans deux directions :

- a) d'une part, la fondation cherche à favoriser la création et à assurer le développement de toutes les institutions utiles au bien de l'armée, de certains corps de troupes ou des soldats en général ;
- b) d'autre part, elle vient en aide aux soldats et à leurs familles tombés dans le besoin par suite du service militaire.

L'organisation générale comporte :

1^o Une *Assemblée générale* composée de 50 à 70 membres, représentants de l'armée, des sociétés militaires et des œuvres diverses qui s'occupent du bien du soldat. Les commandants de division et de fortifications, ainsi que les chefs d'armes du Département militaire fédéral désignent chacun un officier et un sous-officier ou soldat de leur unité ou de leur arme ; la Société des officiers, celle des sous-officiers et celle des aumôniers nomment chacune deux représentants ; le D. M. F. désigne les œuvres qui nomment leurs représentants, 15 à 20 au total ; le médecin en chef de l'armée, le médecin en chef de la Croix-Rouge et le chef des œuvres sociales de l'armée (actuellement le colonel Feldmann, chef de section à l'E. M. G.) ainsi que le directeur des services fédéraux de caisse et de comptabilité sont, d'office, membres de l'Assemblée générale.

2^o Un *Conseil de fondation* nommé par celle-ci administre la fondation.

3^o Un *Chef des œuvres sociales de l'armée*, est l'agent exécutif du Conseil de fondation.

4^o Une *Commission de contrôle* vérifie les comptes annuels.

Quoique portant une estampille officielle, l'œuvre, comme tant de nos institutions en Suisse, repose essentiellement sur l'initiative privée. Sa formation le démontre.

Dès la mobilisation de 1914 et dès la première concentration des troupes, diverses associations et de nombreux groupements de personnes se demandèrent comment pourrait être secondée la tâche dévouée des militaires. Il apparut très tôt que les circonstances qui attendaient notre armée seraient bien différentes de celles des armées belligérantes. Sans le dérivatif des combats et des périls, nos soldats monteraient la

garde à la frontière, obligés de se tenir prêts à tout, mais sans savoir où, quand, ni comment. Le danger qui les guettait risquait d'être la démoralisation, fruit de la lassitude et d'une activité monotone, avec le doute sur son utilité et la pensée des familles laissées à l'arrière sans leurs soutiens naturels.

Une des premières associations qui se mit à l'œuvre d'encouragement, parce que possédant un cadre déjà prêt, fut la Commission militaire romande des Unions chrétiennes de jeunes gens, qui s'associa aux sections de la Croix-Bleue, et à laquelle se joignit, pour une activité analogue, la Commission suisse allemande des Unions chrétiennes. Les préoccupations de ses associations furent surtout antialcooliques.

Presque simultanément, un autre groupement se forma, animé d'une semblable préoccupation : l'association « Soldatenwohl ».

Voici quelques-unes des manifestations de ces comités.

Maisons du soldat. Le but fut de procurer aux soldats sous les armes des locaux hygiéniques et hospitaliers pour lecture, correspondance, jeux d'intérieur, avec consommations non alcooliques.

La première de ces maisons fut inaugurée à Genève, le 3 mai 1915, baptisée *Général Dufour*.

Le succès fut instantané et soutenu. A la fin de la guerre seize maisons avaient été édifiées. Trois, *Le président Lincoln*, *Georges Washington*, *Woodrow Wilson* étaient des dons de la colonie américaine ; trois autres, *Roulez tambours !* à Savatan, *Post tenebras lux*, édiflée à Thoune, et *Au 1^{er} juin 1814* à Genève, avaient été offertes par une Genevoise au cœur généreux. Les autres, démontables, suivirent les pérégrinations des troupes.

Des maisons, généralement plus vastes, que des artistes et des architectes militaires se complurent à ornementer, furent aussi érigées de diverses façons. A la Centrale des *Soldatenfürsorge* appartient l'initiative de la maison : *général Wille*, au Hauenstein, don des Suisses du Brésil. Une maison *colonel Sprecher von Bernegg* fut construite au Luziensteig. Particulièrement réussie est la maison de Dubendorf où vingt vitraux de hauts de fenêtre ont été offerts par la mère d'un aviateur,

et rappellent des épisodes des occupations de frontières de 1815, 1857, 1870 et 1914. A signaler aussi le Soldatenheim d'Andermatt, dont les frais furent couverts par la Confédération pour 70 000 francs et par le Don national pour 30 000 francs; et la maison de la place d'armes de Bülach construite par la Confédération avec une subvention de 10 000 francs du Don national.

Le *Chalet Motta*, à Morat, fut érigé par le groupe bernois des Amis du soldat.

Poursuivant le même but que les maisons, mais installations plus provisoires, furent les salles ou chambres de soldats, ouvertes un peu partout dans les cantonnements : 1020 en 1915, 1250 en 1916, 1710 en 1917, 1182 en 1918, et encore 298 en 1919-1920. Au total, 5460. Le personnel servant et d'entretien, essentiellement féminin, travailla le plus souvent gratuitement.

Se rattache directement à l'œuvre des maisons et des chambres de soldats, celle de la « Bibliothèque circulante » dont la statistique indique l'obligeante intervention de 1908 librairies et la livraison de 125.165 volumes. Le détail est suggestif, car il fait voir l'intérêt croissant apporté à cette institution : 1915, 6962 volumes ; 1916, 13.519 ; 1917, 20.341 ; 1918, 30.492 ; 1919, 34.842.

Participèrent à l'institution de la bibliothèque circulante, outre les deux commissions des unions chrétiennes précitées et les sociétés de la Croix-Bleue, la commission pour la réforme des auberges en Suisse, l'association féminine pour les cafés de tempérance, l'association des femmes abstinences, l'association des adversaires de l'alcool, la section zuricoise de la Société suisse d'utilité publique.

Le chef de l'E. M. G. adressa aux officiers des instructions leur recommandant de prêter leur assistance à toutes ces femmes dévouées ; le médecin de l'armée agit de même auprès de ses sous-ordres ; le commissaire des guerres fit savoir que les frais de chauffage et d'éclairage des salles seraient portés au compte de la caisse fédérale ; l'Administration des postes accorda la franchise de port à l'envoi des ballots de livres.

Voici encore quelques chiffres extraits de la statistique

de la Commission militaire des Unions chrétiennes de jeunes gens de la Suisse allemande, bureau central de Zurich. Du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1918, ce bureau a livré : 2 933 000 feuillets de papier à écrire, 2 182 000 enveloppes, 275 000 cartes postales illustrées de chambres de lecture, 225 000 feuilles de papier d'emballage, 3850 pelotons de ficelles, 77 800 étiquettes pour adresses, 2600 jeux, 5650 sous-mains, 15 650 porte-plumes, 83 000 plumes, 14 000 crayons, 300 litres d'encre, etc.

Les fêtes de Noël justifient une mention spéciale. L'initiative première de « paquets de Noël » appartient à l'association *Zwischen Licht*, à Bâle.

Quand approchèrent les fêtes de Noël, en 1914, des cœurs maternels s'émurent à la pensée que tant de fils, tant de maris, tant de frères, et des amis aussi, passeraient les réjouissances de fin d'année loin des cercles de leurs affections. Alors commença la confection des paquets de Noël qui trouvèrent partout le chemin des cantonnements et celui des familles nécessiteuses des soldats mobilisés. Personne ne fut oublié.

A Pâques, les envois recommencèrent. En 1915 *Zwischen Licht* fit aux soldats sous les armes la surprise de 7000 pots de confitures. Les quatre fêtes de Noël furent l'occasion du transport par les chemins de fer de 300 000 kilos de fruits, auxquels il y aurait lieu d'ajouter les transports particuliers de communes rurales.

Noël et Pâques furent des occasions. Antérieurement avait été inaugurée, à Bâle également, la « lessive de guerre ». Un appel fut adressé à la population bâloise, sollicitant, pour l'entretien de la lingerie du soldat, des dons en argent, en étoffe, en savon, en soude, en chemises, chaussettes et sous-vêtements. Cet appel fut entendu ; les dons affluèrent. La direction des postes fournit un local clair et aéré pour le classement des effets, et une villa inoccupée prêta ses chambres.

Pendant toute la guerre, le comité entretenait quotidiennement 3 à 4 lessiveuses et 10 couturières auxquelles se joignirent de 15 à 20 volontaires.

L'exemple fut suivi à Berne, à Lausanne, à Neuchâtel, puis à Bienne, Zurich, Winterthour, St-Gall et Tessin. Berne,

par exemple, a lavé 607 129 effets, dont 114.733 chemises, 179 330 mouchoirs de poche, 149 640 paires de chaussettes, 32 756 caleçons, etc.; et remplacé 37 119 objets détériorés. A Lausanne, service des internés compris, la statistique a enregistré 485 527 objets lavés et 21 392 objets remplacés.

Quand on dit Berne, Lausanne ou autre lieu important, il n'y faut pas voir un monopole, l'activité de ces centres rayonna naturellement loin au delà des limites communales. Par exemple, à côté de Lausanne, on vit à l'œuvre l'Asile des vieillards de Montcherand et les femmes de Glion. L'argent vint d'un peu partout, de la caserne de Bière, de la place d'armes de la 1^{re} division, de villégiateurs de Morgins, du Club alpin. La première école de Lavey envoya sa contribution avec une lettre : « Nous avons gagné une certaine somme en cueillant des noisettes pour la fabrication de la poudre, et nous avons décidé d'affecter une partie de cet argent à l'œuvre de charité et de dévouement à laquelle vous vous consacrez ». Trois jeunes enfants d'Onex, près Genève, organisèrent une loterie et envoyèrent 191 francs.

A Neuchâtel, un groupe spécial « Pour nos soldats », mit en œuvre 400 volontaires, couturières et tricoteuses. Au Tessin, « Pro militi » envoya plus de 10 000 effets de tous genres aux troupes du canton. A Genève, l'Ouvroir [de Landecy ravitailla de nombreuses infirmeries, et particulièrement les sanatoria de Montana et d'Arosa. De nombreuses associations multiplièrent leurs efforts : l'Union féministe, les Amies de la jeune fille, l'Union chrétienne des jeunes filles, le Comité d'entre-aide des femmes neuchâteloises. Pour être juste, il faudrait allonger la liste.

Dans le rang, des poètes militaires taquinent la muse et y vont de leurs vers libres, qu'ils chargent de porter à qui de droit l'expression des gratitudes. Le caporal Eug. Favre, de la II du 166, chante sur l'air de la *Belle aventure* :

Quand nous somm's mobilisés
Qu'on gard'la frontière,
Quand nos dessous sont usés,
Troués, pleins d'poussière,

Qui vient à notre secours
Nous aidant jour après jour ?
La lessiv' de guerre, ô gué
La lessiv' de guerre.

Nous qui n'avons pour fauteuil
Que l'herbe ou la pierre
Nous constatons, l'âme en deuil
Des trous... en arrière !
Mais comme ils sont bien bouchés !
C'est de l'ouvrage fait chez
La lessiv' de guerre, ô gué.

Sur quoi une poétesse de la lessive réplique sur le même air :

Si par nos soins vos effets
En quelque mesure
Se sont conservés propres,
Gardés de l'usure,
Ces égards étaient bien dus
A nos courageux poilus.
Vive notre armée ! ô gué !
Vive notre armée !

Il serait injuste aussi de passer sous silence le personnel postal dont le dévouement s'est uni aux autres, bien au delà des termes du règlement.

Mais, dans les origines du Don national, toutes ces œuvres n'ont été que des engagements d'avant-gardes. Ces origines se précisèrent à l'occasion de l'emploi volontaire des femmes suisses.

L'idée en fut lancée par un groupe de Bernoises, au printemps de 1915. Les Chambres fédérales discutaient le premier impôt dit de guerre. Le groupe en question se demanda si les femmes ne devaient pas, elles aussi, exprimer leur reconnaissance envers la patrie. Il s'aboucha avec la section bernoise des femmes suffragistes, qui, à son tour, saisit de la proposition la société féministe suisse d'utilité publique. Il fut convenu qu'un appel serait adressé à toutes les femmes suisses, sans distinction de cantons ni de conditions.

Une réunion intercantonale fut convoquée à Lausanne, dans la salle du Grand Conseil. Ce fut une explosion de patriotisme. Trois présidentes d'associations féministes importantes représentant les trois rameaux linguistiques de la Suisse, l'une de Zurich, l'autre du canton de Vaud, et une déléguée du Tessin affirmèrent l'intention de leurs commettantes de s'appliquer avec ardeur au succès de l'entreprise. Le groupe des Bernoises suffragistes avait rédigé un appel. « C'est la gloire des femmes, disait-il entre autres, de fournir leur sacrifice dans les temps de besoin général. Nous, Suissesses, nous entendons verser à la Confédération notre don spécial. La législation fédérale nous a apporté un code civil qui a reconnu les droits de la femme avec tant de justice que nous sommes un objet d'envie auprès des femmes de tous pays ; les lois d'assurance s'appliquent aux femmes comme aux hommes ; les subventions scolaires encouragent les écoles de filles au même titre que celles de garçons... Les hommes sont aux frontières et s'apprentent à payer un impôt de guerre. Notre devoir est de verser à la patrie le don national des femmes ».

Aussitôt, des placards furent affichés sur les murs des villes et des villages : « Femmes suisses, prouvez votre reconnaissance à la patrie qui vous protège ! » La presse quotidienne prêta son actif concours.

Il y eut des gestes touchants. « J'aime tant ma patrie, écrit une petite Tessinoise, que je veux lui donner toute mon épargne ». Et elle envoie la cagnote qui contenait ses économies d'enfant.

Une Bâloise anonyme envoie un bijou : « Je n'ai pas, dans ce moment, d'argent disponible ; nous devons actuellement tout sacrifier à nos ouvriers ; je vous envoie mon plus beau bijou, celui auquel je tiens le plus. »

Des versements arrivent de l'étranger, de l'Amérique du Nord, de Barcelone, de Berlin, de Bucarest, de Catane, de Florence, de Paris, de Rome.

A la fin de l'année, la collecte avait réuni une somme de Fr. 1 million 188 243,53, qui grossit encore dans la suite, et qui fut remise en audience solennelle au Conseil fédéral : « Ce témoignage d'amour et de fidélité à la patrie nous sera

sacré, déclara le représentant du Conseil fédéral. Nous nous réservons d'attribuer cette somme à un but spécial, selon l'esprit qui a engagé les donatrices à la réunir, et qui sera à l'honneur des femmes suisses.»

Ce fut l'origine effective du Don national suisse.

Avant d'en exposer la contexture actuelle, il serait juste de signaler encore de nombreuses initiatives qui se produisirent sous des formes diverses. En voici une qui ne manque pas de piquant.

L'internement des soldats belligérants convalescents avait commencé. Les populations leur firent l'accueil que l'on sait. Nos jeunes hommes en conçurent parfois un brin de jalousie, on saisissait dans les voitures de chemins de fer des bribes de conversation : « Les dames nous regarderaient davantage si nous portions un uniforme français, allemand, anglais, belge ».

Deux journaux, la *Neue Zürcher Zeitung* et le *Journal de Genève* se firent les échos de ce ressentiment.

Dans bien des cas, l'assurance officielle demeurait au-dessous des besoins d'une famille dont le chef sous les drapeaux avait été atteint par une maladie ou par un accident. Les deux journaux en question proposèrent de considérer ces cas : « Aidez nos soldats suisses malades », écrivirent-ils en tête d'une souscription qu'ils ouvrirent dans leurs colonnes. En peu de jour, au mois de juin 1916, une somme de 180 000 francs put être remise au Conseil fédéral. D'autres versements suivirent, entre autres de milieux st-gallois et glaronnais. Une collecte faite à l'occasion du 1^{er} août, produisit 156 000 francs. Par décision du Conseil fédéral, une commission fut désignée pour veiller à l'emploi des fonds selon les intentions des souscripteurs. Furent appelés à en faire partie un représentant de chacun des deux journaux et une représentante de la Société féminine suisse d'intérêt public.

Il y a lieu d'ajouter quelques indications au sujet de l'association Soldatenwohl déjà citée.

Au fur et à mesure que se prolongeait la guerre, les convocations militaires jetaient dans la gêne les familles privées de leur soutien. L'augmentation des soldes restait insuffisante.

Souvent, rentrant au foyer, le militaire trouvait sa place prise au bureau ou à l'atelier. Il avait été remplacé par un inapte au service, ou par une femme, ou par un interné, quelquefois par un réfractaire d'un pays belligérant. Les secours des communes n'étaient pas toujours faciles à obtenir ; il fallait solliciter avec insistance ; plus d'un homme préférait épuiser jusqu'à son ultime épargne plutôt que de se résoudre à ces démarches.

A la Croix-Rouge et aux lessives de guerre, on constatait les besoins grandissants. Sur les rangs, les capitaines recevaient des réclamations souvent justifiées. Les prix à la hausse ajoutaient à la gêne de maintes familles. Les milieux révolutionnaires préparant l'explosion qui devait se produire en 1918 saisissaient l'occasion d'attiser les mécontentements ; leur presse dénonçait les rigueurs de la discipline, la dureté des chefs, les inutiles refus de congé, le « militarisme ».

Dans les cercles de l'armée se fit jour l'opinion que l'armée devait prendre en main sa propre cause et s'aider elle-même. Une fois de plus, les femmes furent mises à réquisition. L'association Soldatenwohl leur adressa un appel.

Le 15 septembre 1916, venues de toutes les régions de la Suisse, elles s'assemblèrent à Berne pour en délibérer. La 3^e division était alors au front. Son chef se présenta et dit les principaux besoins de ses hommes et de leurs familles à l'entrée de l'hiver.

Une liaison fut décidée entre l'avant et l'arrière. Les chefs d'unité s'enquerraient des cas intéressants dans leur troupe et les signaleraient à un bureau central qui chargerait une auxiliaire de procéder à une enquête et de vérifier la nécessité et l'étendue du secours à accorder.

Par ordre du général en chef, trois centrales furent instituées dans les trois régions linguistiques du pays : à Kilchberg, près Zurich, à Cologny, près Genève, et à Lugano. « Ces centrales, dit l'ordre, se mettront immédiatement en rapport avec les familles intéressées et chargeront une personne de confiance d'établir la relation, de telle sorte que l'assistance intervienne aussi promptement que possible. »

L'impôt volontaire des femmes trouva ici un premier emploi. Les commandants de division informèrent leurs sous-

ordres. Furent successivement levés à cette époque des éléments des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e divisions, ainsi que des garnisons du Gothard, de St-Maurice et du Hauenstein. Du 1^{er} octobre au 18 décembre 1916, 500 commandants d'unités signalèrent des cas intéressants de leurs hommes, et de nouveau la franchise de port fut accordée pour les expéditions des centrales.

A fin février 1917, le nombre des cas signalés s'élevait à 900 ; il dépassa le millier à la date du mois de mars. En 1918, l'épidémie de grippe provoqua 4584 demandes. Au total, de 1916 à 1920, les cas atteignirent 36 694 et absorbèrent une somme de 4 ½ millions de francs.

Il me reste à parler de l'institution *In memoriam*. Ses débuts furent malaisés, car elle ne rencontra pas, tout d'abord, dans les sphères supérieures les appuis qu'elle espérait et qu'elle sollicitait. Pourtant son but était méritoire. Tandis que toutes les autres œuvres s'occupaient des soldats vivants, *In memoriam* estima équitable de s'occuper des familles que laissait dans le besoin un soldat mort au service de la patrie. Mais elle fut fondée postérieurement à la guerre, et son occasion fut surtout les troubles révolutionnaires de 1918 qui activèrent un retour de l'épidémie de grippe, retour gravement mortel, puisque les dossiers des décédés constitués par l'association furent au nombre de 3556.

La société fut constituée à fin février 1919 ; elle demanda à être reconnue par la Fondation du Don national qui s'était constituée sur ces entrefaites, mais pendant deux ans, malgré de nombreuses démarches, et quoiqu'elle eût des appuis dans la place, entre autres, le chef des œuvres sociales, la décision se fit attendre. Elle eut beau invoquer le souvenir de Winkelried donnant sa vie à Sempach en s'écriant : « Prenez soin de ma femme et de mes enfants », les échos restaient muets. Ils s'éveillèrent par la suite. Actuellement, *In memoriam* émerge régulièrement et généreusement au budget du Don national.

Aussi bien son comité n'avait-il pas reculé devant la tâche. A fin 1920, il avait recueilli 145 000 fr. de dons particuliers et de cotisations, et recueilli encore 57 000 fr. en 1921. Les 3556 décédés avaient laissé 1500 orphelins dont beaucoup dans un urgent besoin. Comme toute institution d'Etat, l'as-

surance militaire est lourde dans son mécanisme ; elle est malhabile à distinguer entre un secours justifié et un versement capté par la fraude. Par exemple, que la famille du soldat décédé compte 2, 5 ou 10 enfants, constate le 1^{er} rapport du comité, elle verse la même pension ou la même rente.

L'association s'appliqua en conséquence à corriger les inégalités de traitements et s'attacha à la protection des orphelins non pas seulement par l'octroi de sommes d'argent, mais en encourageant leur éducation et leur instruction. Elle leur procura des apprentissages, des entrées dans des écoles de commerce, professionnelles, d'agriculture et autres, et elle se tint au courant de leur travail. Voici, par exemple un certificat de la Société de l'Ecole professionnelle de Morges : Mlle J. C. à X. a suivi pendant l'hiver 23-24 les cours des apprenties couturières. Elle a obtenu les notes suivantes : conduite 10, fréquentation 10, théorie 10, pratique 10. L'Ecole supérieure de Neuchâtel envoie le bulletin scolaire d'une élève. Les notes sont accompagnées de l'observation : Marie a très bien travaillé toute l'année. Voici un autre dossier de la section chargée de trouver de l'activité à des veuves ou à des orphelins : « Mlle G. s'est rendue ce matin au bureau du matériel à la Direction des postes. On lui a promis du travail qu'elle recevra par l'intermédiaire du bureau de X. Elle vous est très reconnaissante de la démarche que vous avez faite pour elle et me prie de vous en remercier bien vivement. »

L'association ne songe pas seulement aux secours matériels ; elle cherche à consoler dans la mesure où elle le peut. C'est ainsi qu'elle a pris l'initiative d'ériger des monuments sur les tombes des soldats décédés sans famille ou dont les familles sont dans le dénûment :

« ...Im Namen meiner Dienstkamaraden von Berlingen spreche ich Ihnen hiermit den herzlichsten Dank für ihre wohlwollende Unterstützung und prompte Zusendung aus, und stellen wir Ihnen unsere Dienste jederzeit zur Verfügung... »

Autre lettre : « Nous avons pris possession du monument que vous avez bien voulu donner pour la tombe du soldat M. et que nous avons inauguré le 1^{er} août par une petite manifestation à laquelle ont pris part l'école, une délégation muni-

cipale, le corps pastoral et la population. Au nom des sus-nommés, je viens vous exprimer nos sincères remerciements... Comptez toujours sur l'appui de l'école de D. pour l'entretien de la tombe. »

Encore une lettre : « Je ne sais comment et avec quels termes vous décrire ma gratitude, mais croyez, Messieurs, que cette marque d'attention et de déférence envers une mère si cruellement éprouvée met un baume sur bien des blessures et apporte certainement une douce consolation. »

Des rapports du comité, j'extrais, au hasard de la consultation, des titres qui caractérisent partie de l'activité de l'institution : Conseils juridiques ; visites périodiques aux familles et réunions de celles dispersées par la mort du chef ; placement de vieillards, de malades ; ouvroir ; colonies de vacances, etc., etc.

Au début de 1919, la section vaudoise fut seule. Puis d'autres sections se constituèrent, à Genève, à Neuchâtel, dans le Valais, ainsi qu'à Bâle-Ville et à Bâle-Campagne, à Soleure. Au 31 décembre 1925, l'association comptait 154 membres à vie et 1761 membres actifs ou collectifs.

On a dit que l'épidémie de grippe avait surtout provoqué l'activité de *In memoriam*. On doit ajouter qu'il est naturel que l'institution ait pris naissance en Suisse romande et à la suite des événements de 1918, la population civile de cette région ayant été moins directement touchée, réserve faite de La Chaux-de-Fonds, par la tentative de révolution que la Suisse allemande. En revanche, indirectement, le nombre des victimes y fut élevé, la 1^{re} division presque entière ayant été levée, ainsi que les régiments fribourgeois et neuchâtelois. Des 3500 décédés, un millier à peu près appartiennent aux cantons romands. Berne a eu sa forte part aussi, 629.

* * *

Le Don national suisse fonctionne comme soutien central des diverses associations de secours aux soldats et à leurs familles. Il représente, en quelque sorte, une centrale financière. Actuellement, si l'on traverse la Suisse approximativement

de l'ouest à l'est, on constate l'existence des associations et organisations suivantes qui se rattachent à lui :

In memoriam, comprenant les sections qui ont été indiquées avec une centrale à Genève pour la Suisse occidentale ;

Les Commissions militaires romande et suisse allemande des Unions chrétiennes de jeunes gens ;

Les Bureaux d'assistance des Départements militaires des cantons de Fribourg et de St-Gall ;

La Fondation Winkelried, sections de Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Zoug, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, St-Gall et les deux Appenzell ;

L'Association *Soldatenwohl* ;

Les Centrales d'assistance de Bâle, Lucerne, Tessin, et le fonds d'assistance militaire d'Aarau ;

Les Caisses de secours des 3^e, 4^e et 6^e divisions et de la Garnison du Gothard ;

La Bibliothèque du soldat ;

L'Assurance militaire fédérale.

Financièrement, le Fonds national a eu trois sources à son origine, le Don des femmes suisses, des collectes de la Croix-Rouge et une collecte nationale.

Avec les versements postérieurs à la perception de l'impôt volontaire de 1915, le Don des femmes suisses s'est élevé à 1 585 000 fr.

Les collectes de la Croix-Rouge, pendant la guerre, ont produit 2 191 000 fr.

Enfin la collecte nationale a procuré, au moment où elle a été faite, huit millions de francs en chiffre rond, somme que des versements ultérieurs et un compte d'intérêts ont portée à 9 700 000 fr.

Si l'on ajoute les prélèvements de la Confédération sur le Fonds Winkelried, des collectes du 1^{er} août et un demi-million de francs des Suisses à l'étranger, on obtient la somme totale, addition des trois participations, de 15 850 926 fr., 27 à la date du 31 décembre 1923.

La collecte nationale fut décidée au printemps 1918 et rencontra l'assentiment unanime des cantons :

« Chers Concitoyens et Confédérés, dit entre autres une proclamation du dimanche de Pentecôte qui introduisit dans

le Canton de Vaud une collecte à domicile, nous savons combien est vive votre sympathie pour nos concitoyens groupés autour du drapeau fédéral et combien est ardent votre amour pour la patrie commune, providentiellement épargnée; ce ne sera pas en vain que nos délégués feront appel à ces sentiments qui animent tous les cœurs des Confédérés, unis plus que jamais dans ces sombres circonstances.

» Sur l'autel de la patrie, et pour venir en aide à ses défenseurs vous ferez un sacrifice dans la mesure où le sort vous a favorisés.

» Vive la Suisse unie ! Vive notre armée fidèle et vaillante ! »

Par canton, la collecte produisit les sommes suivantes :

	Collecte	Total des trois sources
Zurich	2,261,730 46	2,875,319 26
Berne	971,058 83	1,503,665 37
Lucerne	207,043 95	295,265 75
Uri	19,010 63	23,759 83
Schwytz	64,112 24	83,799 04
Obwald	12,827 05	15,332 05
Nidwald	10,706 30	14,319 —
Glaris	69,098 —	168,729 —
Zoug	83,694 60	95,372 60
Fribourg	75,797 20	113,743 99
Soleure	211,837 58	282,694 53
Bâle-Ville	688,295 78	837,638 72
Bâle-Campagne	83,976 67	117,416 27
Schaffhouse	145,374 —	267,804 65
Appenzell R.-E.	123,948 30	159,879 25
Appenzell R.-I.	10,315 90	12,119 97
St-Gall	797,722 16	972,899 95
Grisons	140,635 06	221,669 63
Argovie	492,592 43	624,517 13
Thurgovie	337,230 —	440,322 10
Tessin	55,449 90	128,103 96
Vaud	311,173 79	506,053 31
Valais	41,015 15	54,251 55
Neuchâtel	160,431 70	245,323 93
Genève	272,660 30	370,009 80

Bien entendu, ces sommes représentent uniquement les recettes du fonds fédéral. Les associations réunissent chacune les sommes nécessitées par leurs dépenses respectives, le Don national ayant pour mission de les encourager seulement de ses subventions. Ses gros débours ont eu lieu pendant et au lendemain de la guerre en raison des diverses levées de troupes.

Au 31 décembre 1925, — nous ne connaissons pas encore les chiffres de 1926, — le Fonds disposait d'une somme de

2561812 fr. 24, en diminution de 400 000 fr. sur le solde disponible au 31 décembre 1923. Ses recettes directes et intérêts s'étaient élevés en 1925, à 194 000 fr., nombre rond ; ses dépenses à 195 000 fr., dont 184 000 aux subventions. C'est dire combien l'institution est gérée économiquement.

Telle est, sans grandes phrases ni interjections, l'histoire modeste, mais digne de ne pas être oubliée, du Don national suisse.

Au risque d'omissions injustes, on ajoutera aux organisations et comités mentionnés en cours d'exposé, les institutions suivantes qui participèrent plus spécialement aux œuvres entreprises : les Sociétés des samaritains de Berne et de Berthoud ; la Société d'utilité publique du district de Meilen ; l'Union des amis des soldats malades ; le Heimarbeit de Lucerne ; la Société de la Violette de Bière ; les Genossenschaft Soldatenheim Andermatt et Bulach ; l'Oeuvre de secours aux enfants suisses ; les Caisses des corps de troupes.

Ces indications contribuent à faire ressortir le caractère général du mouvement. Il est issu des initiatives privées, que l'Etat n'a fait qu'appuyer, notamment en leur prêtant ses moyens d'exécution.

On constate aussi que les femmes ont joué un rôle prépondérant. Elles ne se sont pas demandé si l'humanité était « une » ce qui est au moins douteux, et si une opinion publique est une addition de sentiments personnels ; elles n'ont pas prétendu non plus que pour faire le bien il fallait donner aux enfants une éducation à l'eau de rose. Elles se sont occupées de lingerie, elles se sont mises à leurs tables à ouvrage avec du fil et des aiguilles ; elles ont confectionné des paquets de Noël ; elles ont visité, soigné, encouragé les malades à l'infirmerie, observé les orphelins dans les colonies de vacances, grimpé des escaliers pour s'informer des besoins de familles malheureuses.

Elles ne se sont pas perdues dans les hauteurs d'une philosophie abstruse. Elles ont été simples et pratiques et ont entouré leur dévouement de gaieté, de sourire et de grâce. Qu'elles en soient remerciées.

Colonel F. FEYLER.